

Le service d'encaissement des TItres Par Internet (TIPI)





Le paiement par internet, complète la gamme des moyens de paiement automatisés.

Le prélèvement : pour les dettes récurrentes ;

Le Titre interbancaire de paiement (TIP) et le talon optique (TO): pour le traitement de masse par les centres d'encaissement de la DGFiP;

La Carte Bancaire:

- ⇒ de proximité auprès du comptable ou du régisseur ;
- ⇒ à distance par téléphone ;

Le paiement en ligne, répond aux attentes de vos usagers.

En 2010,

- ▶ 33,1 millions d'internautes ;
- ▶ 78% des français achètent à distance ;
- ▶ 80% des achats à distance sont payés par carte bancaire ;
- De nouveaux débouchés avec le développement des smartphones.

Les avantages pour votre collectivité

- → Améliore le recouvrement en phase amiable.
- →Image de modernité.
- → Développement de l'e-administration et des services en ligne.

Les avantages pour vos usagers

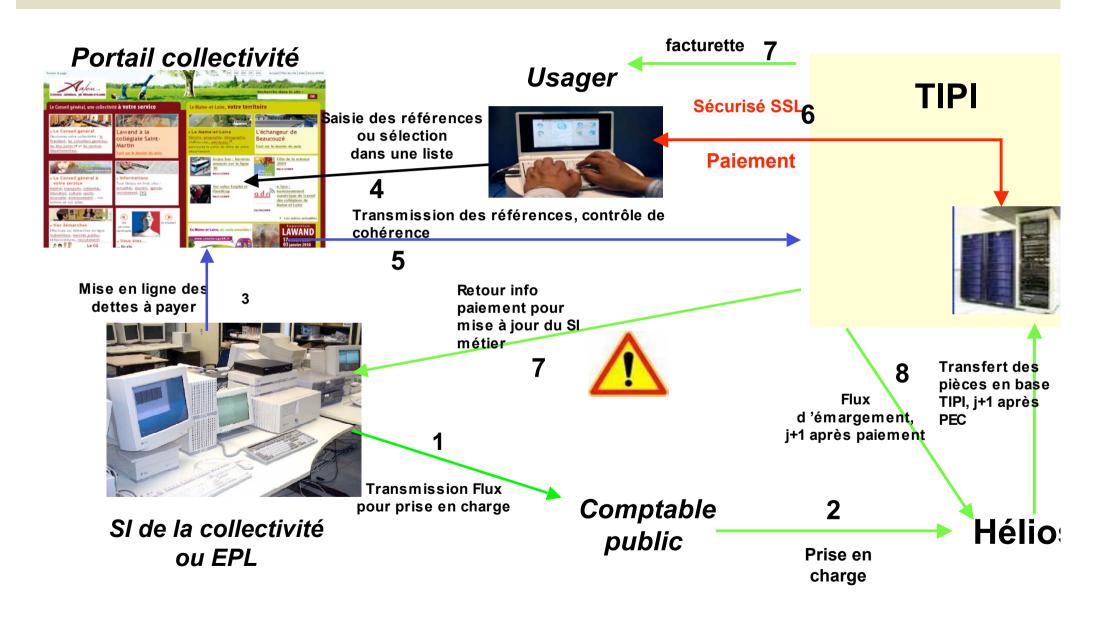
- →Un service accessible 7j/7, 24h/24.
- → Des transactions sécurisées.
- → Aucune formalité préalable.
- → Un service personnalisable (compte-famille).

Le fonctionnement de TIPI

L'accès au service de paiement des <u>titres ou article</u> <u>de rôle pris en charge</u> par les comptables publics, s'effectue <u>via le portail de la collectivité ou via le site national TIPI</u>



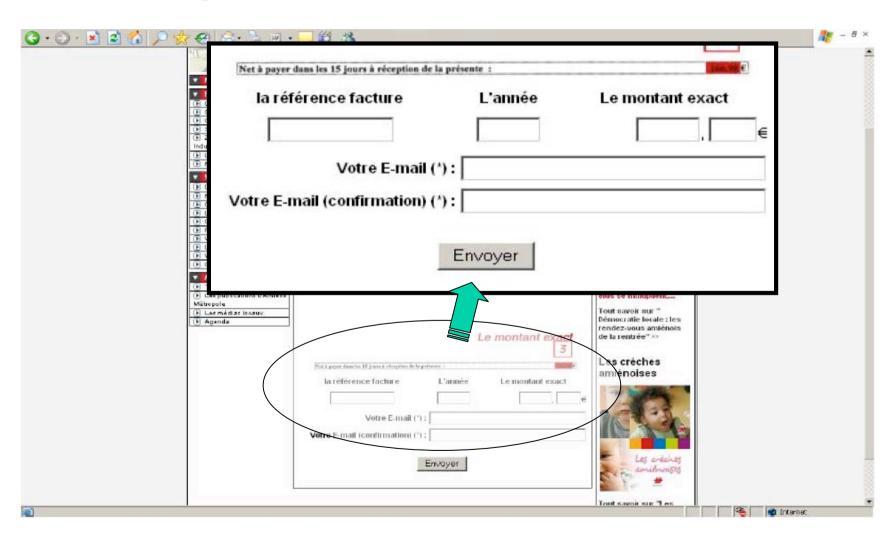
Synoptique de fonctionnement



Mettre en place TIPI

Développer un site internet

1ère possibilité: un formulaire de saisie



Développer un site internet

2ème possibilité : un compte-usager (compte famille)

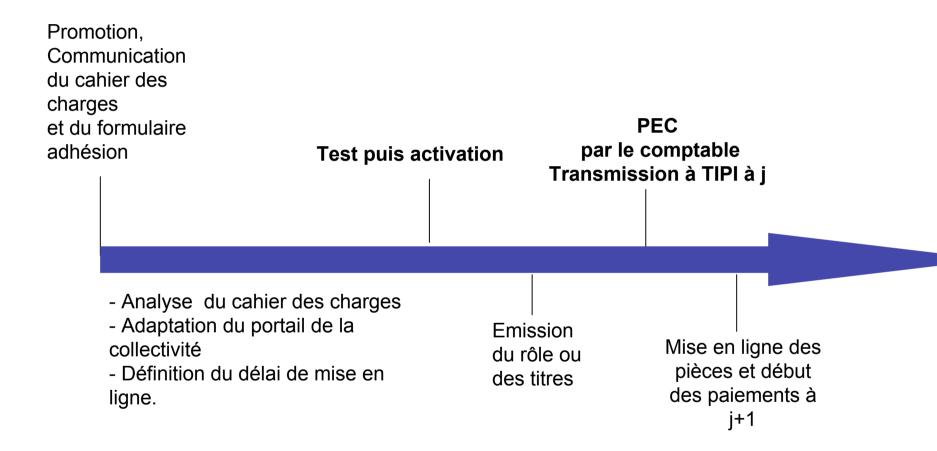
Montant facturé : Montant réglé : Montant titré * : Solde du compte à		389,12 € 233,46 € 0,00 € la régle : 155,66 €		Ma sélection de factures Nombres de factures Montant de la sélection Facture pour réglement			0,00 €	
	Numéro de facture	Date de facturation	Date d'échéance	Personne	Montant initial	Reste dû	Statut	
7	108088	05/03/2008	05/03/2008	1900 A	67,98 €	67,98 €	A régler	Sélectionne cette facture
7	107732	04/03/2008	04/03/2008	1000 pt 1000 pt	32,52 €	32,52 €	A régler	Sélectionne cette facture
	104178	04/02/2008	14/02/2008	1400 M	55,16 €	55,16 €	A régler	Sélectionne cette facture
7	77196	07/01/2008	18/01/2008	MOMENT AND ADDRESS OF THE PARTY AND ADDRESS OF	47,28 €	0,00 €	Payée	
1	64038	10/12/2007	19/12/2007	Aller of	47,28 €	0,00 €	Payée	
1	40929	12/11/2007	19/11/2007	2000 M	59,10 €	0,00€	Payée	
-	10775	03/10/2007	17/10/2007	1100	79,80 €	0.00 €	Pavée	

^{*} Titré signifie que le montant du est mis en recouvrement à la trésorerie. Le montant réglé ne peut être fourni que par la trésorerie.

Les pré-requis pour l'accès au service.

- disposer d'un portail Internet (ou choisir le site national);
- émettre des flux ROLMRE, INDIGO ou PESV2 Recette;
- utiliser une nomenclature comptable du SPL (sauf M21 et M31)
- renseigner sur les avis des sommes à payer les références nécessaires à l'identification du paiement.

Les étapes de la mise en œuvre du dispositif



L'adhésion à TIPI.

- Signature d'une convention.
- Renseigner et signer le <u>formulaire d'adhésion</u> à l'offre d'encaissement sur Internet.

Le « coût » du service.

Coûts de développement du portail	Collectivité
Coût du Gestionnaire de télépaiement	DGFiP
Coûts du commissionnement carte bancaire	Collectivité (0,10€+0,25% du montant de l'opération)

Vos interlocuteurs

→ Le trésorier pour vous accompagner dans votre réflexion.

→ Le correspondant monétique de la DDFiP pour vous assister dans la mise en œuvre de votre projet.

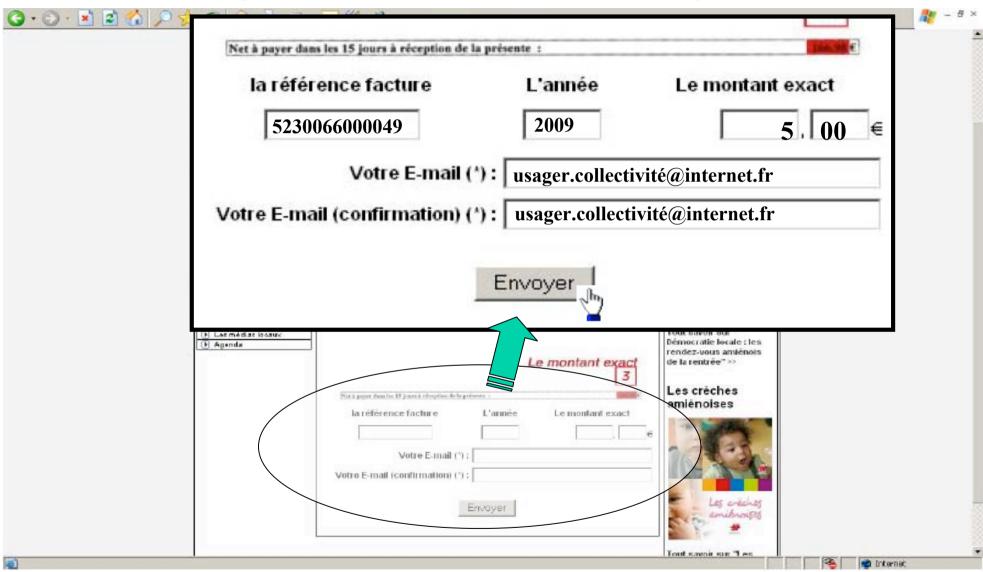
Conseils pour la mise en œuvre.

- ☑ Elaborer le projet avec le trésorier.
- ☑ Mener une réflexion globale sur la chaîne de recette.
- ☑ Prioriser les besoins et privilégier une mise en ligne progressive des produits.
- ☑ Eviter de mener simultanément plusieurs projets (passage au PESV2).
- ☑ Mettre en œuvre une communication adaptée.

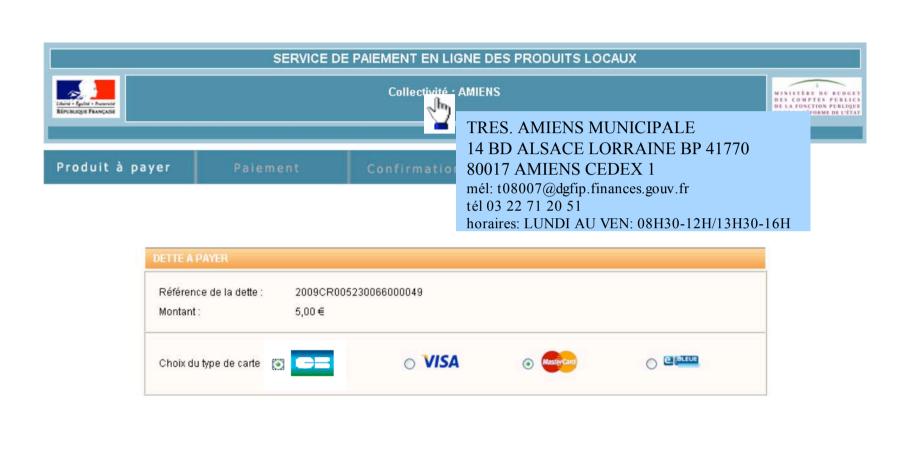
Démonstration d'un paiement



Page d'accueil de la collectivité (Cas d'un formulaire de saisie)



Mise en relation avec l'application TIPI







Fenêtre de saisie des informations carte bancaire

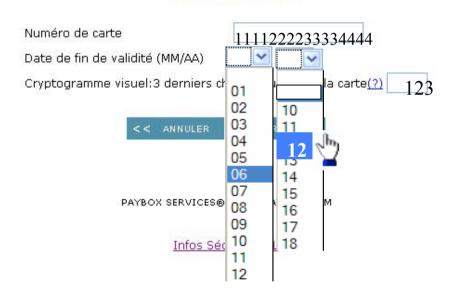
Produit à payer

Palement

Confirmation de votre palement

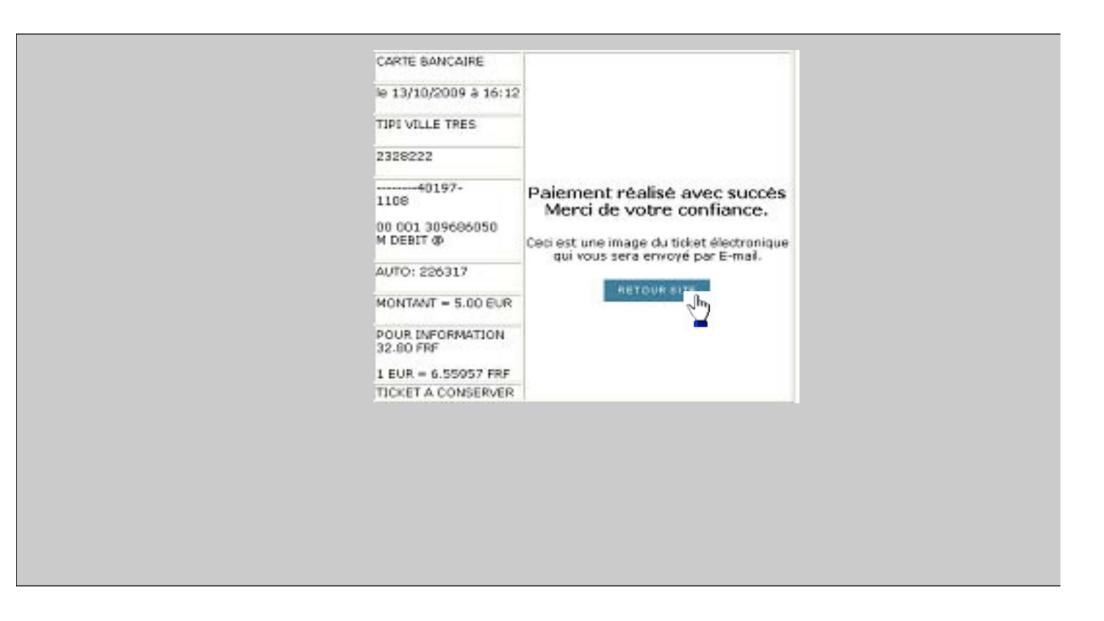
Paiement de 5.00 EUR à AMIENS VILLE







Ticket de paiement et courriel usager



Message confirmant la prise en compte du paiement par l'application TIPI



Retour sur le site de la collectivité

sélection

saisie

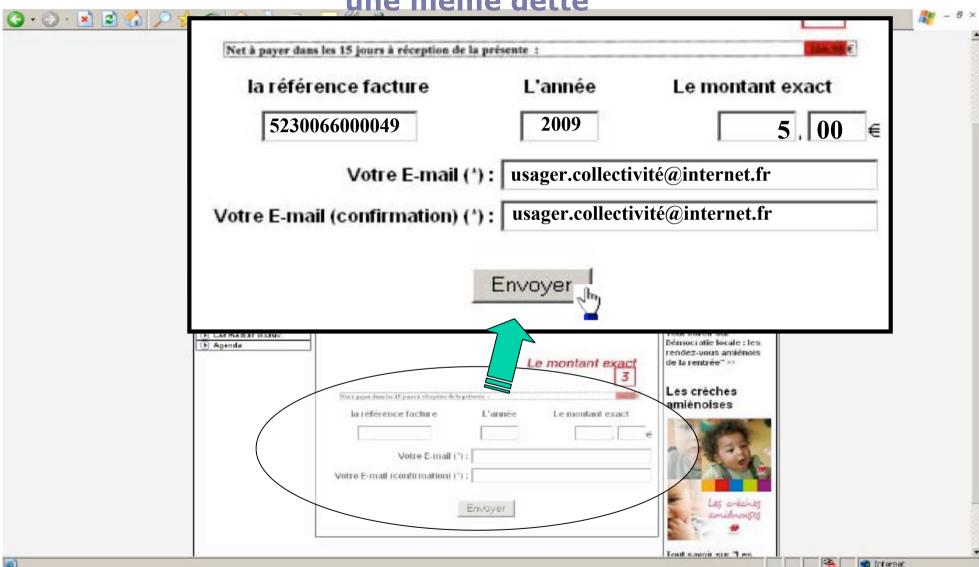


Facture/Reglement Montant facturé : 389,12 € Ma sélection de factures Montant réglé : 233,46 € Nombres de fectures Montant de la sélection 0.00€ Montant titré * : 0.00 € Facture pour réglement Solde du compte à la régie : 155,66 € Numéro de Montant Personne Statut facture d'échéance facturation Sélectionner 67,98 € 67,98 € A régler cette 108088 05/03/2008 05/03/2008 Sélectionner 32.52 € 32,52 € A régler cette 107732 04/03/2008 04/03/2008 facture 104178 04/02/2008 14/02/2008 55,16 € 55,16 € A régler cette facture 18/01/2008 47,28 € 0,00 € Payée 77196 07/01/2008 64038 10/12/2007 19/12/2007 47,28 € 0,00 € Payée 40929 12/11/2007 19/11/2007 59,10 € 0,00 € Payée 10775 03/10/2007 17/10/2007 79,80 € 0,00 € Payée

^{*} Titré signifie que le montant du est mis en recouvrement à la trésorerie. Le montant réglé ne peut être fourni que par la trésorerie.

Page d'accueil de la collectivité

Impossibilité de double paiement par Internet pour une même dette



Impossibilité de double paiement par CB sur Internet pour une même dette







Pour plus d'informations:

votre Comptable du Trésor

votre Correspondant Monétique Départemental